

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/04/2026 - B2026/004528 - 2000 B 00516 - 412 274 979 - ABL FINANCE

Désignation de l'entreprise : SARL ABL Finance		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 18 Rue des Aciéries		42000 ST ETIENNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 1 2 2 7 4 9 7 9 0 0 0 6 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 22 02 5	
		N-1 13 11 22 02 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		CR	
Stocks		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Quadra

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARL ABL Finance				Néant ☐ *				
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 400 000	FB		FC	2 400 000			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	1 157 863	FH		FI	1 157 863	1 055 084	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 557 863	FK		FL	3 557 863	1 055 084		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 006 062	166 817		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 242 008	7		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 805 933	1 221 908	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	25 411			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2 393 492			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	285 053	498 267		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	116 556	106 732		
	Salaires et traitements*					FY	1 108 896	925 002		
	Charges sociales (10)					FZ	424 786	281 447		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*			GA	621 116	542 652		
			- dotations aux provisions			GB		687 500		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		5 000			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		300 000			
	Autres charges (12)					GE	2 130 802	123 908		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 106 111	3 470 508	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 300 178)	(2 248 600)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	103 381	60 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	15 000	10 000		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 187 270	418 833		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	702 431	754 327		
	Différences positives de change					GN	36 425			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	203 750	308 440		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 248 257	1 551 599		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	647 873	702 431		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	128 226	99 609		
	Différences négatives de change					GS	27 443			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	52 488	183 666		
	Total des charges financières (VI)					GU	856 030	985 706		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 392 227	565 894		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	92 049	(1 682 707)		

Désignation de l'entreprise : SARL ABL Finance										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		226 500		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		45 200		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		271 700		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE		150 000		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		223 068		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH		373 068		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(101 368)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 773	(268 493)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	8 054 190	3 045 207	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	7 964 914	4 560 789	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	89 276	(1 515 582)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières								HY				
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *								HP				
	{ - Crédit bail immobilier								HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	103 381	60 000		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9) Dont transferts de charges								A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	403 240	257 330		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A6	3 991				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A8					
obligatoires								A9	399 249				
dont cotisations Madelin								A7					
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)								HS					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux	x
Art. 831-2 - Changements comptables	x
Art. 831-3 - Changements comptables - Informations complémentaires	x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	x
Art. 832-2 - Détail des immobilisations, amortissements et dépréciations	x
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	x
Art. 832-6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	x
Art. 832-7 - Précisions sur les stocks et en-cours	x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	x
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-11 - Capitaux propres	x
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	x
Art. 832-14 - Détail des provisions significatives et passifs spécifiques	x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	x
Art. 832-16 - Précisions sur les dettes	x
Art. 832-17 - Précisions sur certains postes de passif	x

- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Art. 832-18 - Ventilation du chiffre d'affaires	x
Art. 832-19 - Précisions relatives à certains éléments	x
Art. 832-20 - Honoraires des commissaires aux comptes	x

- INFORMATIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ

Art. 833-2 - Crédits d'impôts	x
Art. 833-4 - Informations complémentaires relatives au régime fiscal	x

- INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-1 - Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	x
--	---

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Art. 835-1 - Avances, crédits et engagements	x
Art. 835-2 - Rémunérations	x

ANNEXE

SOMMAIRE

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	X
Art. 836-2 - Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	X
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan	X

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF

Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	X
--	---

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3** du PCG.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13** du PCG.

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, la société présente cette année ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

L'impact du changement de réglementation sur les principaux postes concernés du compte de résultat pour l'exercice 2025 est le suivant :

- Comptabilisation dans le résultat d'exploitation des plus ou moins values de cession d'immobilisations soit une charge nette de - 809 K€, alors que pour l'exercice précédent ces éléments étaient inscrits en résultat exceptionnel pour - 178 K€.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

Changement de réglementation comptable - appliqué de manière rétrospective

Impacts des postes	Exercice N	Exercice N-1 corrigé	Exercice N-1
Produit except : TRANSACTION			226 500
Produit except : CESSION D'IMMOS			45 200
Charge except : ABANDON DE CREANCE			150 000
Charge except : VNC CESSION D'IMMOS			223 068
Produit d'expl : CESSION D'IMMOS	1 242 000		
Charge d'expl : VNC CESSION D'IMMOS	2 050 958		
Produit finan. : CESSION D'IMMO FIN.	48 585		
Charge finan. : VNC IMMO FINANCIERE	51 117		
Charge d'expl : PENALITE ET AMENDES	35		

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 318 069	50 000	85 172	1 282 898
Constructions	9 783 049	284 575	1 614 886	8 452 737
Installations techniques, matériels et outillages industriels		26 985		26 985
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 175			2 175
Matériel de transport	66 963			66 963
Matériel de bureau et matériel informatique	6 996	3 041		10 037
Autres immobilisations corporelles	1 459 262	879 173	1 009 263	1 329 173
Immobilisations financières				
Participations	4 966 017	10 500	51 117	4 925 400
TOTAL GENERAL	17 602 532	1 254 273	2 760 438	16 096 368

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 345 640	590 864	495 376	3 441 129
Installations techniques, matériels et outillages industriels		8 620		8 620
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 175			2 175
Matériel de transport	33 056	20 032		53 089
Matériel de bureau et matériel informatique	5 561	1 599		7 161
TOTAL GENERAL	3 386 433	621 116	495 376	3 512 174

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains		
Constructions	3 à 40 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions	3 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels		
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 à 3 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 8 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique		
Mobilier		

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles	926 062		926 062		
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	2 454 000				2 454 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	4 000				4 000
Autres provisions pour dépréciation	1 802 236	647 873	702 431		1 747 678
TOTAL	5 186 298	647 873	1 628 494		4 205 678

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			50 000		
Constructions	162 987		121 588		
Installations techniques, matériels			26 985		
Matériel de bureau et matériel informatique			3 041		
Autres immobilisations corporelles			879 173		
Immobilisations financières					
Participations			10 500		
TOTAL GENERAL	162 987		1 091 286		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			85 172		
Constructions			1 614 886		
Autres immobilisations corporelles	162 987				846 276
Immobilisations financières					
Participations			51 117		
TOTAL GENERAL	162 987		1 751 175		846 276

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions		590 864		
Installations techniques, matériels		8 620		
Matériel de transport		20 032		
Matériel de bureau et matériel informatique		1 599		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		621 116		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Constructions		495 376	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		495 376	

Informations relatives aux filiales et participations
(Art. 832-5)

SARL ABL Finance
42000 ST ETIENNE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Resultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales											
- Filiales détenues à + de 50%											
-SAS ABL Developpement	591 000	257 722	100.00	591 000	591 000			376 753.29	19 055.56		
-SAS ABL Automobiles	50 000	220 908	100.00	50 000	50 000			2 239 621.69	72 526.32		
-SAS CHOLLET	200 000	108 365	100.00	1 120 000	1 120 000			1 876 261	80 181	80 000	
-SCI Les Vesperales	400 000	676 999	75.00	300 000	300 000			488 370.09	33 282.93		
- Filiales non reprises											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				2 061 000	2 061 000					80 000	
Renseignements concernant les participations											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-PARC GIRINON	1 000		50.00	500	500						
-SAS TSR Invest	80 000	33 754	50.00	40 000	40 000			114 826	36 722	12 500	
-ABLFc INVEST	10 000	6 462	50.00	5 000	5 000			52 439	16 677		
-SAS DBA HOTELS	3 010 000	4 832 722	50.00	1 505 000					36 720		
-SAS TSJST Invest	20 000	28 984	50.00	10 000	10 000				48 984		
-SAS 2S HOST	2 140 000	163 629	37.38	800 000					37 876		
-THE BIG ONE	45 000	204 167	33.33	15 000	15 000			113 996	16 089		
-SAS GIRARDIERE	40 000		25.00	10 000	10 000						
-SAS 2S INNOVATION	135 000	13 310	22.22	30 000	30 000				12 544		
-SAS 2S CYCLES	500 000	554 100	20.00	100 000					54 100		
-SAS EXTRA BALL	960 000	492 620	12.50	120 000	71 000				92 351		
-SAS ACQUA PERUTA	240 000	137 223	12.45	29 875	29 875			20 015	38 185		
-SAS CAP RELAX	62 700	55 514	11.72	7 350	7 350			5 587	3 832		
-SAS RAA INVEST	857 501	6 598	10.00	85 750	85 750			60 000	29 080		
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				2 758 475	304 475					12 500	
C. Total des filiales et des participations (A + B)				4 819 475	2 365 475					92 500	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises - Marchandises revendues en l'état		2 393 492		2 393 492
Approvisionnements				
TOTAL I		2 393 492		2 393 492
Production				
Production en cours				
TOTAL		2 393 492		2 393 492

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT -

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	19 338	19 338	
Impôts sur les bénéfices	263 905	263 905	
Taxe sur la valeur ajoutée	120 520	120 520	
Groupe et associés	15 023 484	15 023 484	
Débiteurs divers	501 952	501 952	
Charges constatées d'avance	1 745	1 745	
TOTAL	15 930 944	15 930 944	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Assurances	N+1

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS	8 273.01	1 934			1 934

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	1 934	8 273	
TOTAL	1 934		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	16 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	802 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	31 529 043	1 515 582-	2 000 000-	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 515 582-	1 515 582		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	46 815 461		2 000 000-	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				16 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				802 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				28 013 461
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		89 276		89 276
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		89 276		44 904 738

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	300 000			80 000	220 000
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	300 000			80 000	220 000

En 2024, une provision pour risques avait été comptabilisée à hauteur de 300 000 € suite à une garantie de passif donnée.
Cette provision a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice à hauteur de 80 000 € suite au règlement d'une indemnité d'un montant de 79 802 €.

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 166 675	2 166 675		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 021 437	542 549	2 040 463	438 425
Emprunts et dettes financières divers	108 325	108 325		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 816	36 816		
Personnel et comptes rattachés	2 218	2 218		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 228	149 228		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 133	2 133		
Autres impôts taxes et assimilés	1 534	1 534		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 108	52 108		
Groupe et associés	1 190 164	1 190 164		
Autres dettes	5 422	5 422		
TOTAL	6 736 060	4 257 172	2 040 463	438 425
Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 310			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 470 859			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 190 164			

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 021 437
TOTAL	3 021 437

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: 26/07/18 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 735 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 202 888
Date de fin d'échéance de la garantie	: 25/07/2028
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 24 rue Puits Rochefort 42100 ST ETIENNE
Emprunt du	: 23/12/2020 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 600 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 357 846
Date de fin d'échéance de la garantie	: 22/12/2032
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 18 rue des Acieries 42000 ST ETIENNE
Emprunt du	: 15/02/2019 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 750 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 337 296
Date de fin d'échéance de la garantie	: 15/02/2031
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 15 rue Camille de Rochetaillée 42000 ST ETIENNE
Emprunt du	: 26/08/2021 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 500 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 238 759

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Date de fin d'échéance de la garantie
Nature de la sûreté réelle

: 08/09/2030
: Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: 14 rue Edouard Garet 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Emprunt du
Montant initial de cette garantie
Montant à la clôture de l'exercice
Date de fin d'échéance de la garantie
Nature de la sûreté réelle

: 16/09/2023 BANQUE POPULAIRE
: 1 800 000
: 1 513 645
: 15/09/2031
: Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: Les Essarts 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Emprunt du
Montant initial de cette garantie
Montant à la clôture de l'exercice
Date de fin d'échéance de la garantie
Nature de la sûreté réelle

: 29/09/2024 BANQUE POPULAIRE
: 430 000
: 371 003
: 16/09/2033
: Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: Perle d'Alba 38750 HUEZ au profit de la BP

Emprunt du
Montant initial de cette garantie
Montant à la clôture de l'exercice
Date de fin d'échéance de la garantie
Nature de la sûreté réelle

: 29/09/24 BANQUE POPULAIRE
: 180 600
: 371 003
: 31/03/2028
: Hypothèque en rang 2 en pleine propriété immeuble
: Perle d'Alba 38750 HUEZ au profit de SCCV DUO VEN

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS DE SERVICES	289 514	267 200
LOCATIONS IMMOBILIERES	867 671	787 884
VENTES DE MARCHANDISES	2 400 000	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	677	
TOTAL	3 557 862	1 055 084

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	3 577 862	1 055 084
TOTAL	3 577 862	1 055 084

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 560
Disponibilités	26 049
TOTAL	36 609

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 180
Dettes fiscales et sociales	148 648
TOTAL	185 980

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 144	
TOTAL	2 144	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt CESU	1 905
TOTAL	1 905

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

Créance de report en arrière des déficits constituée le 31/12/2024 pour un montant de 250 000 € non encore imputée sur une dette d'IS et non remboursée par l'Administration fiscale.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 15.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	89 276	3 864	85 412
= Résultat fiscal courant	89 276	3 864	85 412
- Produits non imposables	2 902 545	435 382	2 467 163
+ Charges non déductibles	2 876 784	431 518	2 445 266
= Résultat fiscal	63 515		63 515
- Crédits d'impôts		1 905	
= Impôt payé		1 905	

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

	Exercice N		Exercice N-1	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Déficits fiscaux reportables	56 895	8 534	120 410	18 062
TOTAL	56 895	8 534	120 410	18 062

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -
(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ENSEMBLE DES FILIALES	REMUNERATION C/C ASSOCIE	187 406	
ENSEMBLE DES FILIALES	DIVIDENDES RECUS	103 381	

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -
(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice compte tenu des hypothèses retenues.

- RÉMUNÉRATIONS -
(Art. 835-2)

Conformément à l'article R 123-198-1° du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -
(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Avals cautions reçus par AXIMA	12 500
TOTAL	12 500

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -

(Art. 836-2)

Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	Montant à la clôture de l'exercice	Dont consentis à des entités liées
(dont les effets de commerce escomptés non échus)		
Autres engagements		
Avals cautions reçus par AXIMA	12 500	
TOTAL	12 500	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
	1		
TOTAL	1		

Nantissement de 20 000 actions de la SCI LE MANS INVEST au profit de la SARL ABL Finances dans le cadre du prêt conclu avec la SARL DUO INVEST.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **1 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 02/02/2026

ABL FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 000 euros
Siège social : 18 rue des Aciéries
42000 SAINT-ETIENNE
412274979 RCS SAINT-ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 89 276,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	89 276,20 euros
• A la réserve légale	4 500,00 euros
• A titre de dividendes aux associés Soit 41,37 euros par part	80 000,00 euros
• Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves ».	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 83 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 79 917 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 30 septembre 2026

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
N-2	800 000,00	800 000,00	0,00
N-3	700 000,00	700 000,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

ABL FINANCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 16 000 000 €

18 rue des Aciéries

42000 ST ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de la société **ABL FINANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABL FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode de détermination de la valeur d'inventaire des participations est décrite dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné, en tant que de besoin, les données hypothèses utilisées par la société pour réaliser le calcul de la valeur d'inventaire des participations. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les valeurs mobilières de placement dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 25 917 360 euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées selon les modalités décrites dans les notes « Evaluation des valeurs mobilières de placement » et « Dépréciation des valeurs mobilières » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société ABL FINANCE, décrite dans la note « Dépréciation des valeurs mobilières » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

- En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

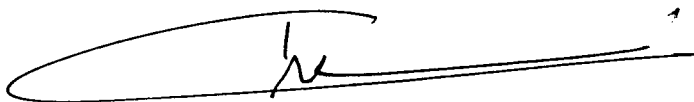
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, 23 février 2026

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Benoît PERIN
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement(II)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	<i>Frais d'établissement</i>							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	En cours, avances et acomptes							
	<i>Avances et acomptes</i>							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	1 282 898		1 282 898	1 318 069		35 172	2.67
	Constructions	8 452 737	3 441 129	5 011 608	6 198 846		1 187 238	19.15
	Installations techniques, matériel et outillage	26 985	8 620	18 365			18 365	
	Autres immobilisations corporelles	79 175	62 425	16 750	35 341		18 591	52.60
	<i>Immobilisations en cours</i>				771 762			
	<i>Avances et acomptes</i>							
	En cours, avances et acomptes	1 329 173		1 329 173				
	Immobilisations financières (2)							
	Participations	4 925 400	2 454 000	2 471 400	2 512 017		40 617	1.62
	<i>Autres participations</i>							
	Créances rattachées à des participations							
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières							
	Total de l'actif immobilisé III	16 096 368	5 966 174	10 130 194	10 836 036		705 842	6.51
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours							
	Matières premières et aut. approvisionnements							
	En-cours de production							
	<i>En-cours de production de biens</i>							
	<i>En-cours de production de services</i>							
	Produits finis							
	Marchandises				2 393 492		2 393 492	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	19 338	4 000	15 338	37 504		22 166	59.10
	Autres créances	15 909 862	1 099 804	14 810 057	14 025 744		784 313	5.59
	Charges constatées d'avance	1 745		1 745	7 639		5 895	77.16
	Capital souscrit appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	<i>Valeurs mobilières de placement</i>				25 975 145			
	Actions propres							
	Autres titres	26 565 233	647 873	25 917 360				
	Instruments financiers à terme et jetons							
	Disponibilités	986 104		986 104	107 090		879 014	820.82
	Total de l'actif circulant IV	43 482 281	1 751 678	41 730 604	42 546 613		816 010	1.92
	Frais d'émission des emprunts (V)							
	Primes de remboursement des emprunts (VI)							
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	59 578 649	7 717 851	51 860 798	53 382 649		1 521 851	2.85



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 16 000 000)	16 000 000	16 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	802 000	802 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	28 013 461	31 529 043	3 515 582	11.15
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	89 276	1 515 582	1 604 858	105.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres I	44 904 738	46 815 461	1 910 724	4.08
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
DETTE (1)	Total I bis				
DETTE (1)	Provisions pour risques	220 000	300 000	80 000	26.67
	Provisions pour charges				
DETTE (1)	Total des provisions II	220 000	300 000	80 000	26.67
	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 188 113	5 434 915	246 802	4.54
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 298 489	460 021	838 468	182.27
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 816	187 018	150 203	80.31
	Dettes fiscales et sociales	155 113	25 637	129 475	505.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 108	154 800	102 692	66.34
	Autres dettes	5 422	4 795	627	13.07
	Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	Total des dettes III	6 736 060	6 267 188	468 873	7.48
TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	Ecart de conversion passif (IV)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	51 860 798	53 382 649	1 521 851	2.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	2 400 000		2 400 000			2 400 000	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 157 863		1 157 863	1 055 084		102 779	9.74
Montant net du chiffre d'affaires	3 557 863		3 557 863	1 055 084		2 502 779	237.21
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 006 062	166 817		839 245	503.09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 242 000				
Autres produits			8	7		2	24.56
Total des Produits d'exploitation (I)			5 805 933	1 221 908		4 584 025	375.15
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises			25 411			25 411	
Variation de stock			2 393 492			2 393 492	
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			285 053	498 267		213 214	42.79
Impôts, taxes et versements assimilés			116 556	106 732		9 824	9.20
Salaires			1 116 770	932 504		184 266	19.76
Cotisations sociales			416 912	273 945		142 967	52.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			621 116	542 652		78 464	14.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				687 500		687 500	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				5 000		5 000	100.00
Dotations aux provisions				300 000		300 000	100.00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			2 050 958				
Autres charges			79 844	123 908		44 065	35.56
Total des Charges d'exploitation (II)			7 106 111	3 470 508		3 635 603	104.76
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 300 178	2 248 600		948 423	42.18
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
· Redevance de crédit bail immobilier



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)	103 381	60 000	43 381	72.30
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	486 465	337 370	149 095	44.19
Autres intérêts et produits assimilés (2)	715 805	91 463	624 341	682.61
Reprises sur dépréciations et provisions	702 431	754 327	51 895	6.88
Différences positives de change	36 425		36 425	
Produits des cessions d'immobilisations financières	48 585			
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	155 165			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		308 440		
Total des produits financiers (V)	2 248 257	1 551 599	696 658	44.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	647 873	702 431	54 558	7.77
Intérêts et charges assimilées (3)	128 226	99 609	28 617	28.73
Différences négatives de change	27 443		27 443	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	51 117			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 372			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		183 666		
Total des charges financières (VI)	856 030	985 706	129 676	13.16
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 392 227	565 894	826 333	146.02
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	92 049	1 682 707	1 774 756	105.47
Produits exceptionnels (VII)				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		226 500		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		45 200		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		271 700	271 700	100.00
Charges exceptionnelles (VIII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		150 000		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		223 068		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		373 068	373 068	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		101 368	101 368	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 773	268 493	271 266	101.03
Total des produits (I+III+V+VII)	8 054 190	3 045 207	5 008 983	164.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 964 914	4 560 789	3 404 125	74.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	89 276	1 515 582	1 604 858	105.89

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article 214-3 du PCG.

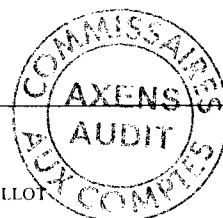
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ainsi, la société présente cette année ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

L'impact du changement de réglementation sur les principaux postes concernés du compte de résultat pour l'exercice 2025 est le suivant :

- Comptabilisation dans le résultat d'exploitation des plus ou moins values de cession d'immobilisations soit une charge nette de - 809 K€, alors que pour l'exercice précédent ces éléments étaient inscrits en résultat exceptionnel pour - 178 K€.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

Changement de réglementation comptable - appliqué de manière rétrospective

Impacts des postes	Exercice N	Exercice N-1 corrigé	Exercice N-1
Produit except : TRANSACTION			226 500
Produit except : CESSION D'IMMOS			45 200
Charge except : ABANDON DE CREANCE			150 000
Charge except : VNC CESSION D'IMMOS			223 068
Produit d'expl : CESSION D'IMMOS	1 242 000		
Charge d'expl : VNC CESSION D'IMMOS	2 050 958		
Produit finan. : CESSION D'IMMO FIN.	48 585		
Charge finan. : VNC IMMO FINANCIERE	51 117		
Charge d'expl : PENALITE ET AMENDES	35		

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)



ANNEXE

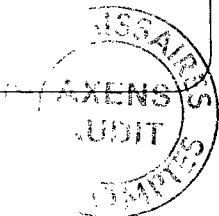
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 318 069	50 000	85 172	1 282 898
Constructions	9 783 049	284 575	1 614 886	8 452 737
Installations techniques, matériels et outillages industriels		26 985		26 985
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 175			2 175
Matériel de transport	66 963			66 963
Matériel de bureau et matériel informatique	6 996	3 041		10 037
Autres immobilisations corporelles	1 459 262	879 173	1 009 263	1 329 173
Immobilisations financières				
Participations	4 966 017	10 500	51 117	4 925 400
TOTAL GENERAL	17 602 532	1 254 273	2 760 438	16 096 368

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 345 640	590 864	495 376	3 441 129
Installations techniques, matériels et outillages industriels		8 620		8 620
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 175			2 175
Matériel de transport	33 056	20 032		53 089
Matériel de bureau et matériel informatique	5 561	1 599		7 161
TOTAL GENERAL	3 386 433	621 116	495 376	3 512 174



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains		
Constructions	3 à 40 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions	3 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels		
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 à 3 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 8 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique		
Mobilier		

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles	926 062		926 062		
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	2 454 000				2 454 000
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	4 000				4 000
Autres provisions pour dépréciation	1 802 236	647 873	702 431		1 747 678
TOTAL	5 186 298	647 873	1 628 494		4 205 678



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

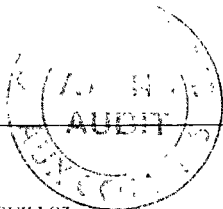
(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			50 000		
Constructions	162 987		121 588		
Installations techniques, matériels			26 985		
Matériel de bureau et matériel informatique			3 041		
Autres immobilisations corporelles			879 173		
Immobilisations financières					
Participations			10 500		
TOTAL GENERAL	162 987		1 091 286		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains			85 172		
Constructions			1 614 886		
Autres immobilisations corporelles	162 987				846 276
Immobilisations financières					
Participations			51 117		
TOTAL GENERAL	162 987		1 751 175		846 276



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions		590 864		
Installations techniques, matériels		8 620		
Matériel de transport		20 032		
Matériel de bureau et matériel informatique		1 599		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		621 116		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

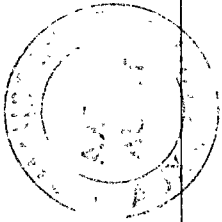
	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Constructions		495 376	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		495 376	



Informations relatives aux filiales et participations
(Art. 832-5)

SARL ABL Finance
42000 ST ETIENNE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales											
- Filiales détenues à + de 50%											
-SAS ABL Développement	591 000	257 722	100.00	591 000	591 000			376 753.29	19 055.56		
-SAS ABL Automobiles	50 000	220 908	100.00	50 000	50 000			2 239 621.69	72 526.32		
-SAS CHOLLET	200 000	108 365	100.00	1 120 000	1 120 000			1 876 261	80 181	80 000	
-SCI Les Vesperales	400 000	676 999	75.00	300 000	300 000			488 370.09	33 282.93		
- Filiales non reprises											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				2 061 000	2 061 000					80 000	
Renseignements concernant les participations											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-PARC GIRINON	1 000		50.00	500	500			114 826	36 722	12 500	
-SAS TSR Invest	80 000	33 754	50.00	40 000	40 000			52 439	16 677		
-ABLFc INVEST	10 000	6 462	50.00	5 000	5 000				36 720		
-SAS DBA HOTELS	3 010 000	4 832 722	50.00	1 505 000	1 505 000				48 984		
-SAS TSJUST Invest	20 000	28 984	50.00	10 000	10 000				37 876		
-SAS 2S HOST	2 140 000	163 629	37.38	800 000	800 000			113 996	16 089		
-THE BIG ONE	45 000	204 167	33.33	15 000	15 000						
-SAS GIRARDIERE	40 000		25.00	10 000	10 000				12 544		
-SAS 2S INNOVATION	135 000	13 310	22.22	30 000	30 000				54 100		
-SAS 2S CYCLES	500 000	554 100	20.00	100 000	100 000				92 351		
-SAS EXTRA BALL	960 000	492 620	12.50	120 000	120 000				38 185		
-SAS ACQUA PERUTA	240 000	137 223	12.45	29 875	29 875			20 015	3 832		
-SAS CAP RELAX	62 700	55 514	11.72	7 350	7 350			5 587	29 080		
-SAS RAA INVEST	857 501	6 598	10.00	85 750	85 750			60 000			
- Participations non reprises											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				2 758 475	304 475					12 500	
C. Total des filiales et des participations (A + B)				4 819 475	2 365 475					92 500	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- PRÉCISIONS SUR LES STOCKS ET EN-COURS -

(Art. 832-7)

Stocks et en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état		2 393 492		2 393 492
Approvisionnements				
TOTAL I		2 393 492		2 393 492
Production				
Production en cours				
TOTAL		2 393 492		2 393 492



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dépréciations des stocks et en-cours

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en-cours

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	19 338	19 338	
Impôts sur les bénéfices	263 905	263 905	
Taxe sur la valeur ajoutée	120 520	120 520	
Groupe et associés	15 023 484	15 023 484	
Débiteurs divers	501 952	501 952	
Charges constatées d'avance	1 745	1 745	
TOTAL	15 930 944	15 930 944	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments

	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Assurances	N+1

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

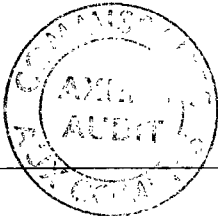
(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS	8 273.01	1 934			1 934

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	1 934	8 273	
TOTAL	1 934		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	16 000 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	802 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	31 529 043	1 515 582-	2 000 000-	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 515 582-	1 515 582		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	46 815 461		2 000 000-	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				16 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				802 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				28 013 461
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		89 276		89 276
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		89 276		44 904 738

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Autres provisions pour risques	300 000			80 000	220 000
Provisions pour charges					
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	300 000			80 000	220 000

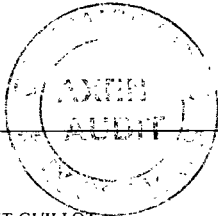
En 2024, une provision pour risques avait été comptabilisée à hauteur de 300 000 € suite à une garantie de passif donnée.
Cette provision a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice à hauteur de 80 000 € suite au règlement d'une indemnité d'un montant de 79 802 €.

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 166 675	2 166 675		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 021 437	542 549	2 040 463	438 425
Emprunts et dettes financières divers	108 325	108 325		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 816	36 816		
Personnel et comptes rattachés	2 218	2 218		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	149 228	149 228		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 133	2 133		
Autres impôts taxes et assimilés	1 534	1 534		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 108	52 108		
Groupe et associés	1 190 164	1 190 164		
Autres dettes	5 422	5 422		
TOTAL	6 736 060	4 257 172	2 040 463	438 425
Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 310			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 470 859			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 190 164			

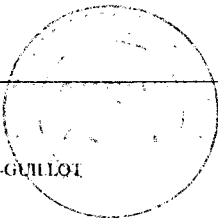
- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 021 437
TOTAL	3 021 437

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: 26/07/18 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 735 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 202 888
Date de fin d'échéance de la garantie	: 25/07/2028
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 24 rue Puits Rochefort 42100 ST ETIENNE
Emprunt du	: 23/12/2020 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 600 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 357 846
Date de fin d'échéance de la garantie	: 22/12/2032
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 18 rue des Acieries 42000 ST ETIENNE
Emprunt du	: 15/02/2019 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 750 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 337 296
Date de fin d'échéance de la garantie	: 15/02/2031
Nature de la sûreté réelle	: Privilège du prêteur de deniers sur immeuble : 15 rue Camille de Rochetaillée 42000 ST ETIENNE
Emprunt du	: 26/08/2021 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie	: 500 000
Montant à la clôture de l'exercice	: 238 759



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Date de fin d'échéance de la garantie : 08/09/2030
Nature de la sûreté réelle : Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: 14 rue Edouard Garet 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Emprunt du : 16/09/2023 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie : 1 800 000
Montant à la clôture de l'exercice : 1 513 645
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/09/2031
Nature de la sûreté réelle : Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: Les Essarts 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Emprunt du : 29/09/2024 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie : 430 000
Montant à la clôture de l'exercice : 371 003
Date de fin d'échéance de la garantie : 16/09/2033
Nature de la sûreté réelle : Hypothèque en rang 1 en pleine propriété immeuble
: Perle d'Alba 38750 HUEZ au profit de la BP

Emprunt du : 29/09/24 BANQUE POPULAIRE
Montant initial de cette garantie : 180 600
Montant à la clôture de l'exercice : 371 003
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/03/2028
Nature de la sûreté réelle : Hypothèque en rang 2 en pleine propriété immeuble
: Perle d'Alba 38750 HUEZ au profit de SCCV DUO VEN

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
PRESTATIONS DE SERVICES	289 514	267 200
LOCATIONS IMMOBILIERES	867 671	787 884
VENTES DE MARCHANDISES	2 400 000	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	677	
TOTAL	3 557 862	1 055 084



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
FRANCE	3 577 862	1 055 084
TOTAL	3 577 862	1 055 084

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 560
Disponibilités	26 049
TOTAL	36 609

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 152
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 180
Dettes fiscales et sociales	148 648
TOTAL	185 980

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 144	
TOTAL	2 144	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CRÉDITS D'IMPÔTS -

(Art. 833-2)

Crédit d'impôt	Montant
- Crédit d'impôt CESTU	1 905
TOTAL	1 905

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU RÉGIME FISCAL -

(Art. 833-4)

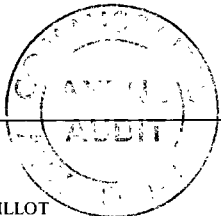
Créance de report en arrière des déficits constituée le 31/12/2024 pour un montant de 250 000 € non encore imputée sur une dette d'IS et non remboursée par l'Administration fiscale.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : 15.00 %	Montant brut	Impôt(économie)	Montant net
Résultat courant	89 276	3 864	85 412
= Résultat fiscal courant	89 276	3 864	85 412
- Produits non imposables	2 902 545	435 382	2 467 163
+ Charges non déductibles	2 876 784	431 518	2 445 266
= Résultat fiscal	63 515		63 515
- Crédits d'impôts		1 905	
= Impôt payé		1 905	

Éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

	Exercice N		Exercice N-1	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Déficits fiscaux reportables	56 895	8 534	120 410	18 062
TOTAL	56 895	8 534	120 410	18 062



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES PARTIES LIÉES -
(Art. 834-1)

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie au cours de l'exercice	Autres informations
ENSEMBLE DES FILIALES	REMUNERATION C/C ASSOCIE	187 406	
ENSEMBLE DES FILIALES	DIVIDENDES RECUS	103 381	

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -
(Art. 835-1)

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice compte tenu des hypothèses retenues.

- RÉMUNÉRATIONS -
(Art. 835-2)

Conformément à l'article R 123-198-1° du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -
(Art. 836-1)

ANNEXE

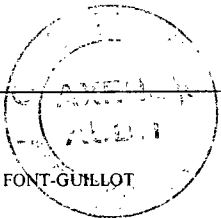
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Avals cautions reçus par AXIMA	12 500
TOTAL	12 500

- ENGAGEMENTS HORS BILAN - COMPLÉMENT RELATIF AUX ENTITÉS LIÉES -

(Art. 836-2)

Engagements hors bilan - complément relatif aux entités liées	Montant à la clôture de l'exercice	Dont consentis à des entités liées
(dont les effets de commerce escomptés non échus)		
Autres engagements		
Avals cautions reçus par AXIMA	12 500	
TOTAL	12 500	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
	1		
TOTAL	1		

Nantissement de 20 000 actions de la SCI LE MANS INVEST au profit de la SARL ABL Finances dans le cadre du prêt conclu avec la SARL DUO INVEST.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de 1 personnes , conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 02/02/2026